



**COMMON SKILLS  
UNCOMMON PEOPLE**

\*Compétences communes, personnes hors du commun

9<sup>èmes</sup> **INTERNATIONAUX  
ABILYMPICS**  
**Bordeaux – 25/26 Mars 2016**  
*Rendez-vous*



[www.abilympics-france.fr](http://www.abilympics-france.fr)



**Recueillir à travers le monde le plus large soutien au rêve d'une société où personnes valides et handicapées ont les mêmes droits et les mêmes chances**



*Mission d'Abilympics International*



**Participez à la Compétition Internationale des Compétences en faveur des personnes en situation de handicap**

# SOMMAIRE

**1** | > PRESENTATION DE  
L'EVENEMENT

**2** | > LES METIERS EN  
COMPETITION

**3** | > SELECTION DE  
L'EQUIPE DE FRANCE

**4** | > LES ABILYMPICS  
C'EST QUOI ?

**5** | > DEVENIR  
PARTENAIRE

**6** | > CONTREPARTIES  
PARTENAIRE

**7** | > ANNEXES



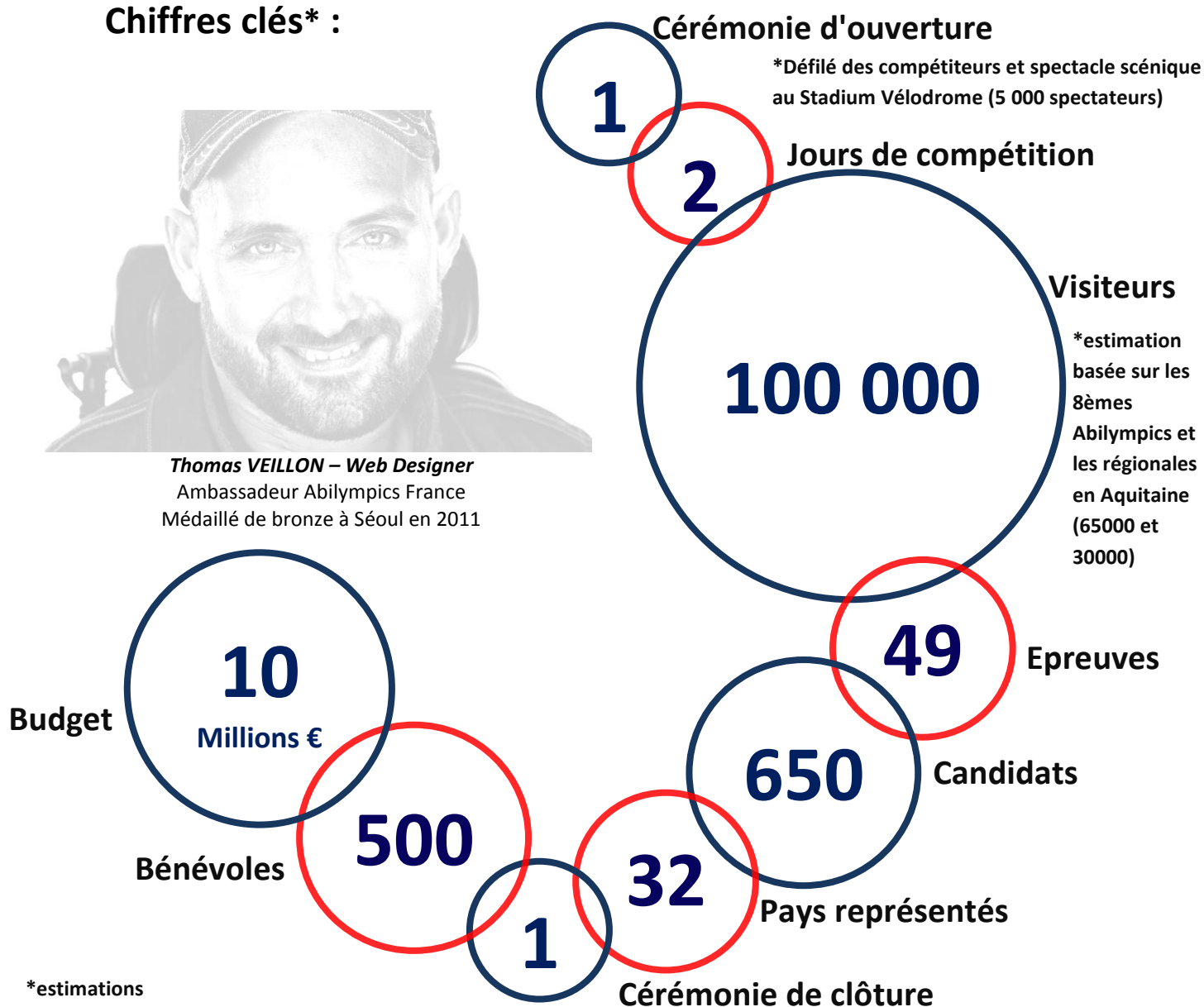
# I- PRESENTATION DE L'EVENEMENT

Contraction de l'anglais «Abilities» et «Olympics», « Jeux Olympiques des Compétences », les Abilympics sont aux compétitions de métiers ce que les jeux paralympiques sont aux jeux Olympiques. **Ils sont la démonstration, en situation de compétition, de l'excellence professionnelle des personnes handicapées.**

En mars 2016, la France organisera la 9<sup>ème</sup> compétition Internationale des métiers destinée aux personnes en situation de handicap.

Cette manifestation se déroulera au sein du parc des expositions de Bordeaux, véritable géant de l'évènement, s'étendant sur 30 hectares et 80 000 m<sup>2</sup> couverts.

## Chiffres clés\* :



## 2- METIERS EN COMPETITION

Les épreuves métiers sont réparties en 5 pôles de compétence.

SERVICES	TIC	INDUSTRIE	ARTISANAT	ALIMENTATION
Joannerie	Conception graphique de documents	Soudure	Peinture Artistique	Cuisine
Maroquinerie	Conception d'Affiches	Monteur de vélos	Vannerie	Pâtisserie
Coiffure	Création de pages Web	Dessinateur Industriel CAO-DAO	Ebénisterie (débutants et confirmés)	Service en salle
Opticien-Lunetier	Illustration	Mécanique Moto	Sculpture sur bois	
Prothésiste Dentaire	Photographie Reportage	Maintenance Aéronautique	Tricot à la main	
Orthoprothésiste	Photographie Studio	Electronique (débutants et confirmés)	Broderie	
Couture (débutants et confirmés)	Traitement de texte	Dessinateur Architecture CAO-DAO	Crochet	
Tailleur	Montage d'ordinateur	Installation Electrique	Peinture sur soie	
	Gestion et Traitement de données (débutants et confirmés)	Branchement Electrique au réseau	Recyclage créatif	
	Programmation Informatique		Jardinier Paysagiste (Duo)	
	Administration et gestion des Systèmes de Réseau		Art Floral	
	Jeux vidéo			

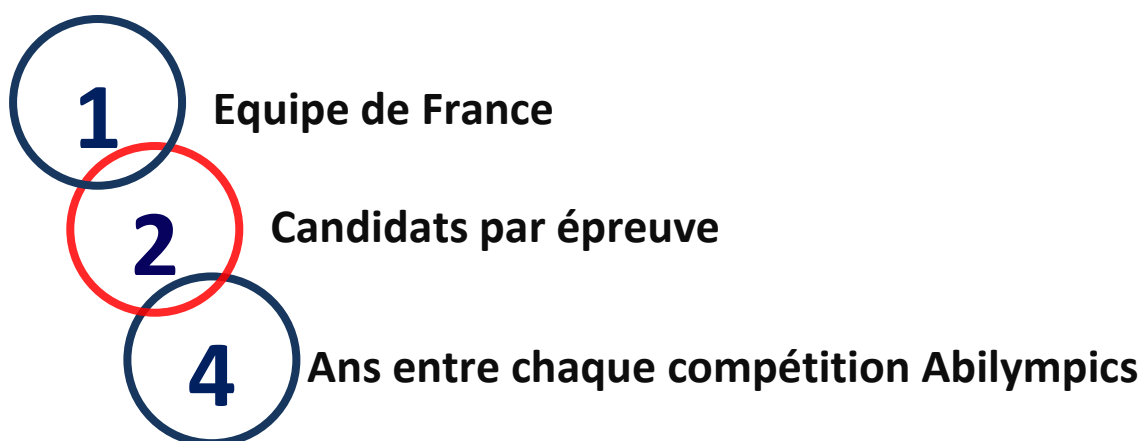
Pendant les deux jours de compétition, se succéderont en alternance, démonstrations de métiers, animations culturelles, sportives et pédagogiques afin d'offrir au public, une expérience unique.



### 3- SELECTION DE L'EQUIPE DE FRANCE

Abilympics France organise et prépare par la formation professionnelle, la sélection de l'équipe de France qui concoure aux Internationaux Abilympics.

Chaque épreuve métier se déroule de manière individuelle sauf pour : Mécatronique, Jardinier-Paysagiste et Aide à la Personne, épreuves réalisées en duo.



Des phases de présélections sont prévues fin de premier semestre 2015.

Les Internationaux Abilympics ont lieu **tous les quatre ans**. Elles se déroulent après deux sélections nationales des Olympiades des Métiers (compétition des métiers pour les jeunes âgés de moins de 23 ans). Les médaillés d'or des deux derniers concours nationaux Olympiades des Métiers sont présélectionnés en équipe de France Abilympics.

**Cette présélection est éventuellement complétée par des candidats issus des principaux partenaires-entreprises.**

Seuls les deux premiers issus de cette étape sont sélectionnés pour la finale internationale. Les deux suivants pourront être préparés en cas de désistement des titulaires.





**Représenter la France dans les compétitions internationales des métiers, assurer la participation des personnes reconnues handicapées dans les Olympiades des métiers qui se déroulent en région et constituer ainsi l'équipe de France, témoignent non seulement de l'expertise professionnelle de nos candidats, mais aussi du savoir-faire de nos entreprises et de nos dispositifs de formation.**

**Vos missions contribuent à faciliter l'insertion professionnelle des personnes handicapées, par la reconnaissance de leurs compétences et la valorisation de leur formation initiale et professionnelle. La compétition internationale des métiers que l'association est chargée d'organiser en mars 2016 en témoignera devant les délégations étrangères qui seront représentées.**

*Extrait du courrier du 10/09/2014 envoyé au président d'Abilympics France*



**François REBSAMEN**

Ministre du Travail, de l'Emploi, de la  
Formation professionnelle et du  
Dialogue social

## 4- LES ABILYMPICS C'EST QUOI ?

Afin de développer en France la participation des personnes handicapées à ces concours régionaux, nationaux et internationaux, le ministère du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social, le secrétariat d'Etat aux personnes handicapées et l'Association des Régions de France ont décidé de soutenir la création de l'association Abilympics France.

### MISSIONS D'ABILYMPICS FRANCE

- 1. Accroître le désir d'indépendance professionnelle** des personnes handicapées par l'actualisation de leurs compétences professionnelles.
- 2. Améliorer la reconnaissance** par le grand public et les acteurs socio-économiques, des capacités et compétences professionnelles des personnes handicapées reconnues handicapées.
- 3. Représenter la France** auprès de "l'International Abilympics Federation" et des autres organisations œuvrant à la même mission en direction des personnes reconnues handicapées

Les Abilympics mettent au défi des professionnels en situation de handicap, venus du monde entier pour s'affronter dans différentes disciplines.

Apprentis, étudiants, salariés, demandeurs d'emploi... les Abilympics sont ouverts à tous, quel que soit le handicap, et restent un formidable moyen de montrer que **le handicap n'est pas un frein aux compétences professionnelles**. Les premiers Abilympics se sont déroulés au Japon, à Tokyo, en 1981 pour marquer l'Année internationale des personnes handicapées décidée par l'ONU.



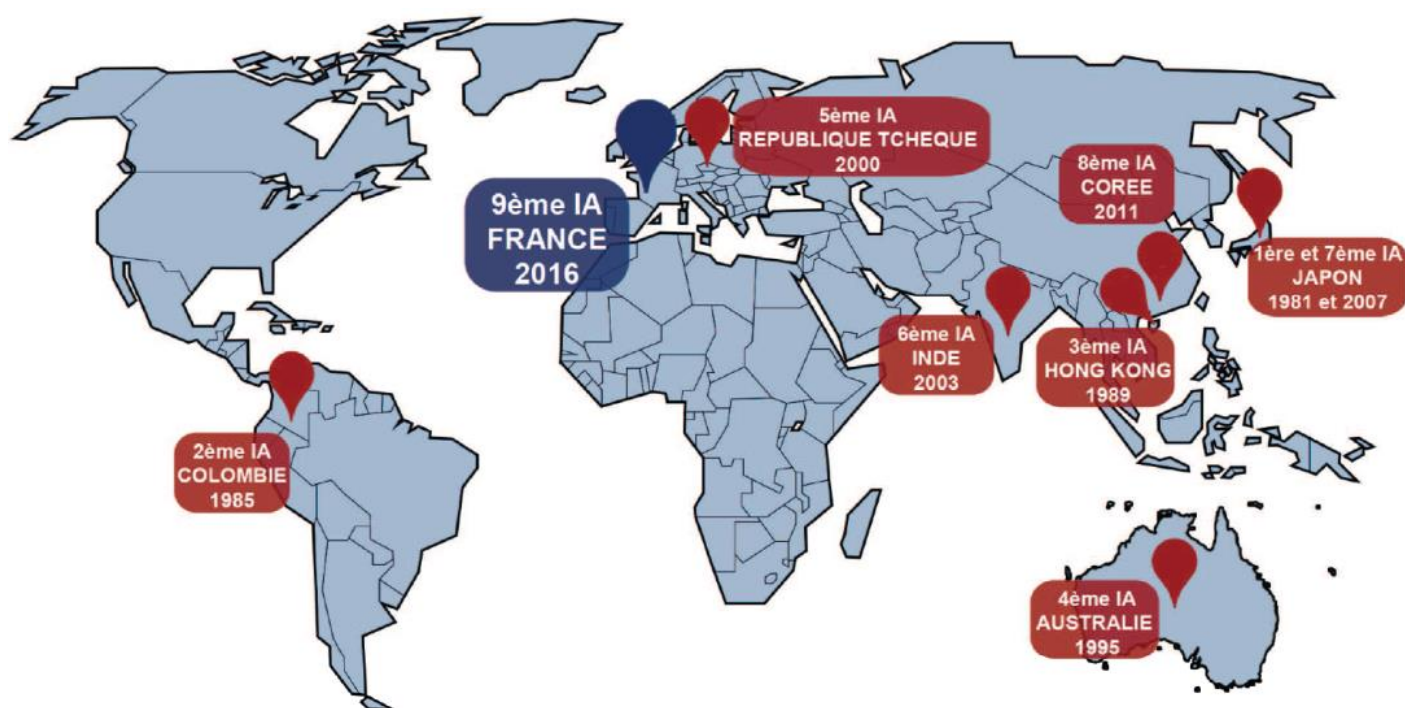
Le sourire n'a pas  
de handicap





Le Japon avait une expérience en ce domaine puisqu'il organisait déjà des Abilympics au plan national depuis 1972. Les Abilympics sont régis par la Fédération Internationale des Abilympics (IAF, International Abilympics Federation): <https://www.jeed.or.jp/english/index.html>

### Les compétitions Internationales Abilympics :



La France a participé pour la première fois à Séoul en 2011 avec 8 candidats. Elle a obtenu la médaille de bronze en WebDesign.



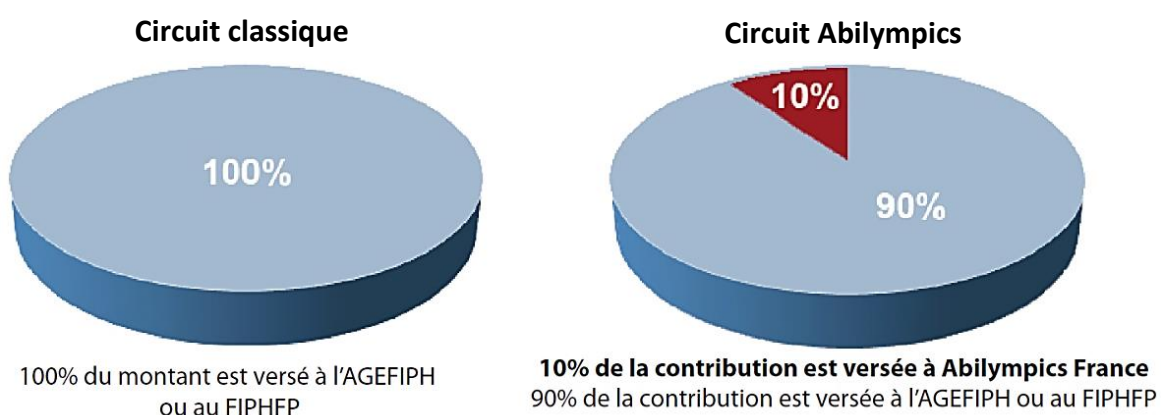
Cérémonie d'ouverture – 8<sup>ème</sup> Internationaux Abilympics Séoul 2011

# 5- DEVENIR PARTENAIRE

## 1. Le circuit AGEFIPH ou FIPHFP

Les employeurs de plus de 20 salariés sont assujettis à l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés. Sur le montant de la contribution calculée, 10 % peuvent être versés à Abilympics France pour soutenir l'organisation des 9èmes Internationaux Abilympics en France en mars 2016.

Schéma du versement de la contribution : **le montant de la contribution est identique, l'utilisation diffère:**



## 2. La Taxe d'apprentissage

Les fonds libres de la Taxe d'Apprentissage peuvent être versés à Abilympics France dans les conditions fixées par la loi du 5 mars 2014 relative à la formation professionnelle, à l'emploi et à la démocratie sociale.

## 3. Le mécénat

Soutien matériel et/ou financier sans contrepartie directe de la part du bénéficiaire, est assimilable à un don. Les dépenses en mécénat permettent des réductions d'impôts : 60% des sommes versées, avec pour plafond 0,5% du CA HT réalisé en France métropolitaine.

## 4. Le partenariat

Soutien matériel et/ou financier en vue d'en tirer un bénéfice direct, est assimilable à une opération de publicité. Les dépenses en sponsoring sont intégralement déductibles du résultat net.

## 6- CONTREPARTIES PARTENAIRE

Abilympics France développe plusieurs niveaux de contrepartie dans les partenariats que l'association conclut avec les entreprises.

### VISIBILITE

#### EN AMONT

- Newsletters & Flashes Abilympics
- Site Web
- Réseaux sociaux
- Autres plateformes digitales

#### PENDANT LA MANIFESTATION

- Visibilité sur les ateliers métiers
- Guide de l'évènement destiné aux délégations, au public
- Espace Stand au sein du parc des expositions (présentation de produits, image)
- Visuel sur l'entrée du parc des expositions
- Visibilité pendant les Cérémonies d'ouverture et de clôture
- ...

### RELATIONS PUBLIQUES

- Un Village partenaire réservé au sein des lieux de compétition
- Des espaces privatisables
- Soirée dédiée aux partenaires et aux délégations étrangères
- ...

### ACCOMPAGNEMENT

- Une participation d'Abilympics France aux politiques RSE des organisations partenaires
- La réalisation d'un film promotionnel dédié
- ...

S'engager à nos côtés c'est aussi et surtout participer à une aventure humaine passionnante et à un projet qui aura une résonance internationale

Noël ROGER  
Président d'Abilympics France



## 7- ANNEXES

- Film de Thomas VEILLON - « Je roule, libre »



[http://www.dailymotion.com/video/xolajl\\_thomas-veillon-je-roule-libre\\_webcam](http://www.dailymotion.com/video/xolajl_thomas-veillon-je-roule-libre_webcam)



- Retour sur les 8èmes Abilympics - Séoul 2011



<http://www.ia2011.org/>



• **Lettre de M. François REBSAMEN – 10/09/2014**



MINISTÈRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI, DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE  
ET DU DIALOGUE SOCIAL

*Le Ministre*

Nos réf. : FR/CJR/SF/D 14001192

PARIS, LE **10 SEP. 2014**

Monsieur le Président,

La France dispose, au travers de la diversité de ses entreprises, de ses métiers et de ses citoyens, de compétences professionnelles qu'il nous faut plus que jamais promouvoir. A cette fin, le Ministère du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social ainsi que le Secrétariat d'Etat chargé des personnes handicapées et de la lutte contre l'exclusion ont apporté leur soutien à la création de l'Association « ABILYMPICS FRANCE » que vous présidez.

Représenter la France dans les compétitions internationales des métiers, assurer la participation des personnes reconnues handicapées dans les Olympiades des métiers qui se déroulent en région et constituer ainsi l'équipe de France, témoignent non seulement de l'expertise professionnelle de nos candidats, mais aussi du savoir-faire de nos entreprises et de nos dispositifs de formation.

Vos missions contribuent à faciliter l'insertion professionnelle des personnes handicapées, par la reconnaissance de leurs compétences et la valorisation de leur formation initiale et professionnelle. La compétition internationale des métiers que l'association est chargée d'organiser en mars 2016 en témoignera devant les délégations étrangères qui seront représentées.

Je vous confirme dès lors que l'association Abilympics France est habilitée à percevoir auprès des entreprises assujetties à l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés des fonds qui seront déductibles dans la limite de 10% des montants dus au titre de leur contribution annuelle (article D.5212-29 du code du travail).

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

*Cordialement*

**François REBSAMEN**

• Lettre de M. François REBSAMEN – 08/12/2014



MINISTÈRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI, DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE  
ET DU DIALOGUE SOCIAL

*Le Ministre*

PARIS, LE 08 DEC. 2014

Nos Réf. Cab.CJR/DR/Scop D 14001478

Madame, Monsieur,

L'emploi des travailleurs handicapés demeure au cœur des préoccupations du Gouvernement pour favoriser leur pleine insertion professionnelle et sociale.

A cet effet, les mesures destinées à améliorer la situation de l'emploi des personnes handicapées annoncées par le Comité Interministériel des Handicapés du 25 septembre 2013 sont en cours de mise en œuvre, notamment la clarification et la simplification des modalités d'application de l'obligation d'emploi afin de renforcer leur efficacité.

La Conférence Nationale du Handicap (CNH), prévue le 11 décembre 2014 présentera le bilan de ces mesures, notamment le bilan des accords agréés au titre de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés, qui doit servir de base aux réflexions sur l'amélioration et le développement de la négociation collective sur l'emploi des personnes handicapées dans l'objectif d'inciter à la mise en œuvre d'une véritable politique d'insertion professionnelle en milieu ordinaire.

Vous devez adresser avant le 1<sup>er</sup> mars 2015 votre déclaration d'emploi à l'AGEFIPH qui assure la gestion et le contrôle de la déclaration obligatoire d'emploi des travailleurs handicapés (DOETH). Vous pouvez également opérer une télé-déclaration sur le site : <https://www.teledoeth.travail.gouv.fr>.

Pour l'accomplissement de votre obligation d'emploi, je vous rappelle également que l'AGEFIPH est à votre disposition pour vous conseiller. Ses outils, aides et services sont consultables sur le site [www.agefiph.fr](http://www.agefiph.fr) où je vous informe que pour faciliter votre déclaration, vous pouvez désormais trouver des précisions sur la liste des dépenses déductibles de votre contribution. A ce titre, je vous encourage à soutenir l'organisation de la compétition internationale des Abilympics, qui sont les Olympiades des métiers pour les personnes handicapées. Cette compétition se déroulera sur Bordeaux en mars 2016. Vous en trouverez les modalités pratiques sur le site [www.abilympics-france.fr/plaquette.pdf](http://www.abilympics-france.fr/plaquette.pdf)

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

*Cordialement*

  
François REBSAMEN



# ABILYMPICS FRANCE

---

## CONTACT PARTENARIAT

*Eric DAHLQUIST*

Tél: 05 47 50 05 57

E-mail: [contact@abilympics-france.fr](mailto:contact@abilympics-france.fr)



ASSOCIATION  
DES RÉGIONS  
DE FRANCE



[www.abilympics-france.fr](http://www.abilympics-france.fr)